

Simone VEIL

actrice et témoin d'une époque

Un personnage récurrent dans les programmes d'histoire et d'EMC 3e

PRESENTATION SYNTHETIQUE : L'utilisation d'un personnage récurrent représente une opportunité pour les élèves de tisser des liens entre les différents chapitres d'histoire, mais aussi entre histoire et EMC. Simone Veil dont le parcours est unique illustre et éclaire de nombreux pans de l'histoire du XXe siècle.

Contribution de Virginie DELOBEL et Virginie DELBAERE, collègue Théodore MONOD, LESQUIN.

Proposition présentée le 12 septembre 2016 à Arras, le 13 septembre à Hénin-Beaumont, le 20 septembre à Beuvry, le 22 septembre à Villeneuve d'Ascq et le 23 septembre à Douai.

Introduction

- ✓ Quel intérêt pédagogique tirer de l'utilisation filée d'un personnage ?
- ✓ Pourquoi le choix de Simone Veil ?
- ✓ Quelles limites à une telle pratique ?

1. Proposition de programmation 3^e intégrant le personnage de Simone Veil

MOIS	Partie	Intitulé du chapitre	Volume Indicatif (en % par matière)	Un personnage récurrent: Simone Veil	Documents d'appui autres que <u>Une Vie</u>	Autres Personnages qu'il est possible d'étudier
Sept	IL'EUROPE, UN THEATRE MAJEUR DES GUERRES TOTALES (1914-1945)	Chapitre 1 Civils et militaires dans la Première Guerre Mondiale	10%			Marie Curie Pétain De Gaulle
	I DYNAMIQUES TERRITORIALES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE	Chapitre 1 Les aires urbaines, une nouvelle géographie d'une France mondialisée	13%			
Oct.	Thème 1 Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles		28%	Notion de laïcité: le témoignage d'une famille de culture juive mais sans pratique religieuse (judéité comme culture)		
	I DYNAMIQUES TERRITORIALES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE	Chapitre 2 Les espaces productifs et leurs évolutions	15%			
VACANCES DE TOUSSAINT						



MOIS	Partie	Intitulé du chapitre	Volume indicatif	Un personnage récurrent: Simone Veil	Documents d'appui autres que <u>Une Vie</u>	Autres Personnages qu'il est possible d'étudier
Nov.	I L'EUROPE, UN THEATRE MAJEUR DES GUERRES TOTALES (1914-1945)	Chapitre 2 Démocraties fragilisées et expériences totalitaires dans l'Europe de l'entre-deux-guerres	10%	Premiers contacts d'une lycéenne avec la politique: Front Populaire, montée des ligues en France et de l'antisémitisme en Allemagne, montée du nazisme		Léon Blum Staline Hitler August Landmesser
	I DYNAMIQUES TERRITORIALES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE	Chapitre 3 Les espaces de faible densité et leurs atouts	6%			
Déc.	I L'EUROPE, UN THEATRE MAJEUR DES GUERRES TOTALES (1914-1945)	Chapitre 3 La Seconde Guerre Mondiale, une guerre d'anéantissement (1939-1945)	10%	Témoignage sur le camp d'Auschwitz		
	I L'EUROPE, UN THEATRE MAJEUR DES GUERRES TOTALES (1914-1945)	Chapitre 4 La France défaite et occupée. Régime de Vichy, collaboration, Résistance	10%	Denise, sa sœur, est arrêtée pour faits de résistance (mouvement Franc-Tireur dans la région de Lyon) Statut des Juifs, zone libre, rafles		De Gaulle (1939-1945) Pétain Lucie Aubrac Jean Moulin
	Thème 2 Des principes pour vivre avec les autres (textes majeurs des droits de l'homme)		22%	Pourquoi une nouvelle déclaration des droits a-t-elle été nécessaire après la 2nde GM? Simone Veil internée à Auschwitz (1944-1945) Discours à l'ONU pour faire pression sur les Etats n'ayant pas ratifié la DUDH (1988)	Témoignage de Mme Simone Veil publié dans <i>Le Monde</i> le 29 janvier 2005 sur la "barbarie" des camps http://www.ina.fr/video/CAB88041694/simone-veil-a-l-onu-video.html	
VACANCES DE NOEL						

MOIS	Partie	Intitulé du chapitre	Volume indicatif	Un personnage récurrent: Simone Veil	Documents d'appui autres que <u>Une Vie</u>	Autres Personnages qu'il est possible d'étudier
janv	II LE MONDE DEPUIS 1945	Chapitre 1 Un monde bipolaire au temps de la Guerre Froide	10%			JFK Khrouchtchev Fidel Castro
	II POURQUOI ET COMMENT AMENAGER LE TERRITOIRE ?	Chapitre 1 Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles	15%			
	II LE MONDE DEPUIS 1945	Chapitre 2 Indépendances et construction de nouveaux Etats	6%			Gandhi Senghor Hô Chi Minh
Fév.	II POURQUOI ET COMMENT AMENAGER LE TERRITOIRE ?	Chapitre 2 Les territoires ultramarins français : une problématique spécifique	15%			
VACANCES D'HIVER						
Mar s	II LE MONDE DEPUIS 1945	Chapitre 3 Affirmation et mise en œuvre du projet européen	10%	Simone Veil, présidente du Parlement Européen: discours d'ouverture de la 1ère session dont elle assure la présidence.	Affiche pour la campagne électorale pour les élections européennes de juin 1979	
	III LA FRANCE ET L'UNION EUROPEENNE	Chapitre 1 L'Union Européenne, un nouveau territoire de référence et d'appartenance	15%			
Avril	II LE MONDE DEPUIS 1945	Chapitre 4 Enjeux et conflits dans le monde après 1989	8%			Gorbatchev
	III LA FRANCE ET L'UNION EUROPEENNE	Chapitre 2 La France dans le monde	11%			
VACANCES DE PRINTEMPS						

MOIS	Partie	Intitulé du chapitre	Volume indicatif	Un personnage récurrent: Simone Veil	Documents d'appui: autres que <u>Une Vie</u>	Autres Personnages qu'il est possible d'étudier
Mai	III FRANÇAISES ET FRANÇAIS DANS UNE REPUBLIQUE REPENSEE	Chapitre 1 1944-1947, refonder la République, redéfinir la démocratie	10%			
	Thème 3 Vivre et s'engager dans un Etat démocratique		28%	Une femme engagée en politique: en tant que ministre de la Santé, elle défend le projet de loi sur l'IVG.	Simone Veil devant les députés, discours de présentation de la loi, 26 novembre 1974 : http://www.ina.fr/video/I07169806	
	III FRANÇAISES ET FRANÇAIS DANS UNE REPUBLIQUE REPENSEE	Chapitre 2 La Ve République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation	8%			De Gaulle Valéry Giscard d'Estaing
	III LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPEENNE	Chapitre 3 L'Europe dans le monde	11%			
Juin	III FRANÇAISES ET FRANÇAIS DANS UNE REPUBLIQUE REPENSEE	Chapitre 3 Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques	8%	Droits des femmes en construction, magistrature, loi sur l'IVG	Chronologie des engagements de Simone Veil pour la démocratie Loi Veil, 1974 Texte de Simone Veil en tant que présidente d'honneur des Etats généraux de la femme, mai 2010.	
	Thème 4 Les citoyens et la Défense		22%			

2. Proposition pédagogique en EMC: Thème 3 Vivre et s'engager dans un Etat démocratique (28% du temps consacré à l'EMC)

L'engagement : agir individuellement et collectivement		
Objectifs de formation		
1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement. 2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.		
Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Pratiques en classe
2/a - Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie.	L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie	L'engagement associatif dans la lutte pour la dépénalisation de l'avortement
Le jugement : penser par soi-même et avec les autres		
Objectifs de formation		
1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté. 2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.		
Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Pratiques en classe
2/a- Reconnaître les grandes caractéristiques d'un Etat démocratique.	Les principes d'un Etat démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex. : les institutions de la Ve République).	L'étude de la Constitution de la Ve République
Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres		
Objectifs de formation		
1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. 2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.		
Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Pratiques en classe
1/b - Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française	La loi et la démocratie représentative. Leur lien avec la constitution et les traités internationaux.	La loi Veil
La sensibilité : soi et les autres		
Objectifs de formation		
1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments. 2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie. 3. Se sentir membre d'une collectivité.		
Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Pratiques en classe
1/a- Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres (proches ou lointains)	Connaissances et reconnaissance de sentiments. Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments moraux.	Etude de la législation sur l'avortement

Plan du chapitre	Document support	Compétences travaillées	Idées/notions à retenir
Introduction	<p>DOCUMENT D'AMORCE VIDEO : étude d'un documentaire sur l'histoire du droit à l'avortement.</p> <p>http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-droit-a-l-avortement-un-long-combat_15315.html</p> <p>1. Droit à l'avortement un long combat.flv</p>	<p>Analyser et comprendre un document (vidéo)</p> <p>« Comprendre le sens général d'un document »</p>	Tableau de la situation initiale

DOCUMENT D'AMORCE VIDEO : étude d'un documentaire sur l'histoire du droit à l'avortement.

http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-droit-a-l-avortement-un-long-combat_15315.html

- Quel est le thème général de ce reportage ?
- Proposez un titre à ce reportage.

TITRE :.....

- Classez les informations fournies par le reportage dans le tableau ci-dessous.

Éléments-problèmes en rapport avec le domaine médical	Éléments en rapport avec le débat de société*	Éléments en rapport avec l'engagement associatif	Éléments législatifs* (relatif à la loi)

Éléments-problèmes en rapport avec le domaine médical	Éléments en rapport avec le débat de société*	Éléments en rapport avec l'engagement associatif	Éléments législatifs* (relatif à la loi)
<p>Avortements clandestins jusqu'aux années 1970.</p> <p>Risques d'infections, d'hémorragies liés aux méthodes utilisées (300 femmes meurent chaque année)</p> <p>Avortement clandestin de Marie Claire, 16 ans, aidée de sa mère, après avoir été violée (1972)</p> <p>Avortements pratiqués par des médecins qui enfreignent la loi.</p> <p>Estimation: 800.000 femmes auraient recours à l'avortement chaque année (1973).</p>	<p>Avortement clandestin pour 1 femme sur 2 avant 1975.</p> <p>Refus de la société de considérer la femme autrement que comme une mère.</p> <p>Implication progressive des militantes féministes.</p> <p>Manifeste des 343 (1971)</p> <p>Procès de Bobigny : acquittement pour Marie Claire. Opinion publique divisée. (1972)</p> <p>Manifeste des 331 médecins avorteurs (1973)</p>	<p>Mouvement féministe avec le MLF (mouvement de libération des femmes).</p> <p>Mobilisation des femmes pour le droit à l'avortement.</p> <p>Manifestations en 1971.</p> <p>MLAC (mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception).</p>	<p>Avortement interdit sous Vichy (Marie-Louise Giraud décapitée en 1943).</p> <p>Loi Neuwirth sur la contraception, 1967</p> <p>Début des débats à l'Assemblée Nationale sur la loi dépénalisant l'avortement le 26 novembre 1974 : discours de Simone Veil.</p> <p>Vote du projet gouvernemental à l'Assemblée Nationale par 284 voix contre 189.</p> <p>Examen par le Sénat en décembre 1974.</p>

La loi sur l'avortement, signe d'une démocratie qui évolue

Plan du chapitre	Document support	Compétences travaillées	Idées/notions à retenir
	<p>Loi de 1920</p>	<p>Analyser et comprendre un document (texte de loi) « Comprendre le sens général d'un document »</p>	<p>Schéma de l'évolution sur la législation concernant l'avortement étape 1</p>
<p>I. La loi est le fruit d'un processus démocratique, à travers l'exemple de la loi Veil.</p>	<div data-bbox="528 405 1480 1145" data-label="Image"> <p>N° 1377. LOI <i>réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle.</i> Du 31 juillet 1920. (Promulguée au <i>Journal officiel</i> du 1^{er} août 1920.)</p> <p>LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :</p> <p>Art. 1^{er}. — Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de cent francs (100 fr.) à trois mille francs (3.000 fr.) quiconque :</p> <p>Soit par des discours proférés dans des lieux ou réunions publics ; Soit, par la vente, la mise en vente ou l'offre, même non publique, ou par l'exposition, l'affichage ou la distribution sur la voie publique ou dans les lieux publics, ou par la distribution à domicile, la remise sous bande ou sous enveloppe fermée ou non fermée, à la poste, ou à tout agent de distribution ou de transport, de livres, d'écrits, d'imprimés, d'annonces, d'affiches, dessins, images et emblèmes ; Soit par la publicité de cabinets médicaux ou soi-disant médicaux ; Aura provoqué au crime d'avortement, alors même que cette provocation n'aura pas été suivie d'effet.</p> </div> <ol style="list-style-type: none"> 1) Présentez le document et rappelez-en le contexte démographique national. 2) Quelles institutions ont-elles voté cette loi? 3) Quelles étapes permettent à cette loi de devenir effective (entrer en vigueur)? 4) Quel mot qualifie l'avortement dans l'article 1^{er}? 		

Loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle

AVORTEMENT = CRIME AUX YEUX DE LA LOI DE 1920

1943: Marie-Louise Giraud décapitée sous régime de Vichy

Plan du chapitre	Document support	Compétences travaillées	Idées/notions à retenir
<p>I. La loi est le fruit d'un processus démocratique, à travers l'exemple de la loi Veil.</p>	<p>ACTIVITE DE GROUPE sur le PROCES DE BOBIGNY (Procès Marie-Claire)</p>	<p>Analyser et comprendre un document (texte de loi) « Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question... » Pratiquer différents langages « Ecrire pour construire sa pensée... » Coopérer et mutualiser « Négocier une solution commune si une production collective est demandée »</p>	<p>Schéma de l'évolution sur la législation concernant l'avortement étape 2</p>

Activité en binôme : Vous rédigez un article de presse sur le procès de Bobigny.

Vos sources proviennent du Ministère de la Justice. Votre travail consiste à synthétiser ces informations, déjà vérifiées, en hiérarchisant leur importance.

Votre rédacteur en chef vous impose 10 lignes maximum, police Calibri et taille 12 obligatoires. Vous pouvez insérer des illustrations si vous le souhaitez.

Aide : Pour respecter un équilibre entre les différentes parties de votre article, deux phrases par thème (ex : procès banal = 2 lignes).

20 décembre 2012

Il y a 40 ans, le procès de Bobigny

Première reconnaissance de l'interruption volontaire de grossesse

Il y a quarante ans, le 8 novembre 1972, s'achevait à Bobigny un célèbre procès mené tambour battant par l'avocate Gisèle Halimi et qui allait servir de prémices à la loi Veil de 1975 autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

Retour sur son combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps.

- *Il y a quarante ans, le procès de Bobigny* -

UN PROCES BANAL

Il est des procès qui font avancer le droit et la société ; celui de Bobigny en est un.

La situation était pourtant à l'époque banale, tragique : une jeune fille, Marie-Claire Chevalier, avait avorté suite à un viol. Sa mère, Michèle Chevalier, l'avait aidée dans sa démarche malgré la législation en vigueur qui réprimait pénalement l'interruption volontaire de grossesse.

Dénoncée par l'auteur même de ce viol, la jeune Marie-Claire est alors « inculpée » pour avoir fait pratiquer un avortement illégal selon l'article 317 du code pénal. Sa mère et deux de ses collègues sont inculpées pour complicité, une quatrième est inculpée pour avoir effectué l'acte illégal.

UN PROCES POLITIQUE

L'avocate Gisèle Halimi prend le pari avec l'accord de ses clientes de transformer ce "fait divers" en véritable procès politique en faveur de la légalisation de l'avortement ; avec l'aide de son amie Simone de Beauvoir, elles écrivent à quatre mains le célèbre « Manifeste des 343 » du nombre des femmes signataires affirmant publiquement avoir déjà avorté malgré la loi du 31 juillet 1920 pénalisant cet acte.

UN PROCES COURAGEUX

L'affaire est scindée du fait de la minorité de Marie-Claire Chevalier : la jeune fille est envoyée seule devant le tribunal pour enfants de Bobigny le 11 octobre 1972 avant le procès des quatre majeures.

L'audience se tient à huis clos. A l'extérieur, les associations "Mouvement de Libération Féminine" et "Choisir" hurlent leur colère : « *L'Angleterre pour les riches, la prison pour les pauvres !* ». La société était en effet coupée en deux sur ce sujet : lorsque les femmes issues de milieux aisés pouvaient se faire avorter dans des pays européens limitrophes, les femmes issues de milieux modestes devaient se résoudre à la clandestinité.

Après le huis clos du procès, le jugement est rendu en audience publique. Marie-Claire est relaxée, parce qu'elle est considérée comme ayant souffert de « *contraintes d'ordre moral, social, familial, auxquelles elle n'avait pu résister* ».

Pour les majeures, l'audience publique cette fois se déroule le 8 novembre 1972.

Le tribunal de Bobigny voit défiler bon nombre de personnalités qui prennent fait et cause pour la jeune femme, sa mère ainsi que les trois autres personnes poursuivies. Gisèle Halimi, au terme d'une plaidoirie « historique », demande au président du tribunal, Joseph Casanova, « du courage ».

Michèle Chevalier est condamnée à 500 francs d'amende avec sursis. Ses deux collègues, qui ont revendiqué le fait d'avoir aidé Michèle Chevalier, sont relaxées. La quatrième prévenue est condamnée à un an de prison avec sursis pour avoir pratiqué l'avortement.

UN PROCES POUR L'HISTOIRE

Le président Casanova a-t-il imaginé, au moment de prononcer son verdict, la portée d'une telle décision ? Il n'en fit pourtant jamais état jusqu'à sa disparition en novembre 2006. Le ministère public lui-même, bien qu'ayant naturellement fait appel de ce jugement, n'audiencera jamais l'appel et laissera s'écouler le délai de prescription.

Dès lors, l'écho du procès de Bobigny de 1972 allait résonner jusque dans les arcanes de l'Assemblée Nationale où l'interruption volontaire de grossesse, après le long et âpre combat de Simone Veil, fut finalement dépénalisée le 17 janvier 1975.

Source: <http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/il-y-a-40-ans-le-proces-de-bobigny-24792.html>

Loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle

AVORTEMENT = CRIME AUX YEUX DE LA LOI DE 1920

1943: Marie-Louise Giraud décapitée sous régime de Vichy

Persistance des avortements clandestins,
Problèmes de santé publique

Engagement
d'associations:
MLF, MLAC

Engagement de
personnalités:
manifeste des 343

Procès de Bobigny, 1972: Marie-Claire acquittée

AVORTEMENT = OBJET DE DEBATS AU SEIN DE LA SOCIETE FRANÇAISE

Plan du chapitre	Document support	Compétences travaillées	Idées/notions à retenir
<p>I. La loi est le fruit d'un processus démocratique, à travers l'exemple de la loi Veil.</p>	<p>VIDEO: Simone Veil devant les députés, discours de présentation de la loi, 26 novembre 1974 2. Simone Veil et son projet de loi relatif à l'IVG. - Vidéo In.mp4</p>	<p>Analyser et comprendre un document (vidéo) « Confronter un document à ce qu'on connaît par ailleurs du sujet »</p>	<p>Schéma de l'évolution sur la législation concernant l'avortement étape 3</p> <p>Schéma du parcours démocratique de la loi, a partir de l'exemple de la loi Veil</p>

Loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle
AVORTEMENT = CRIME AUX YEUX DE LA LOI DE 1920
1943: Marie-Louise Giraud décapitée sous régime de Vichy

Persistance des avortements clandestins,
Problèmes de santé publique

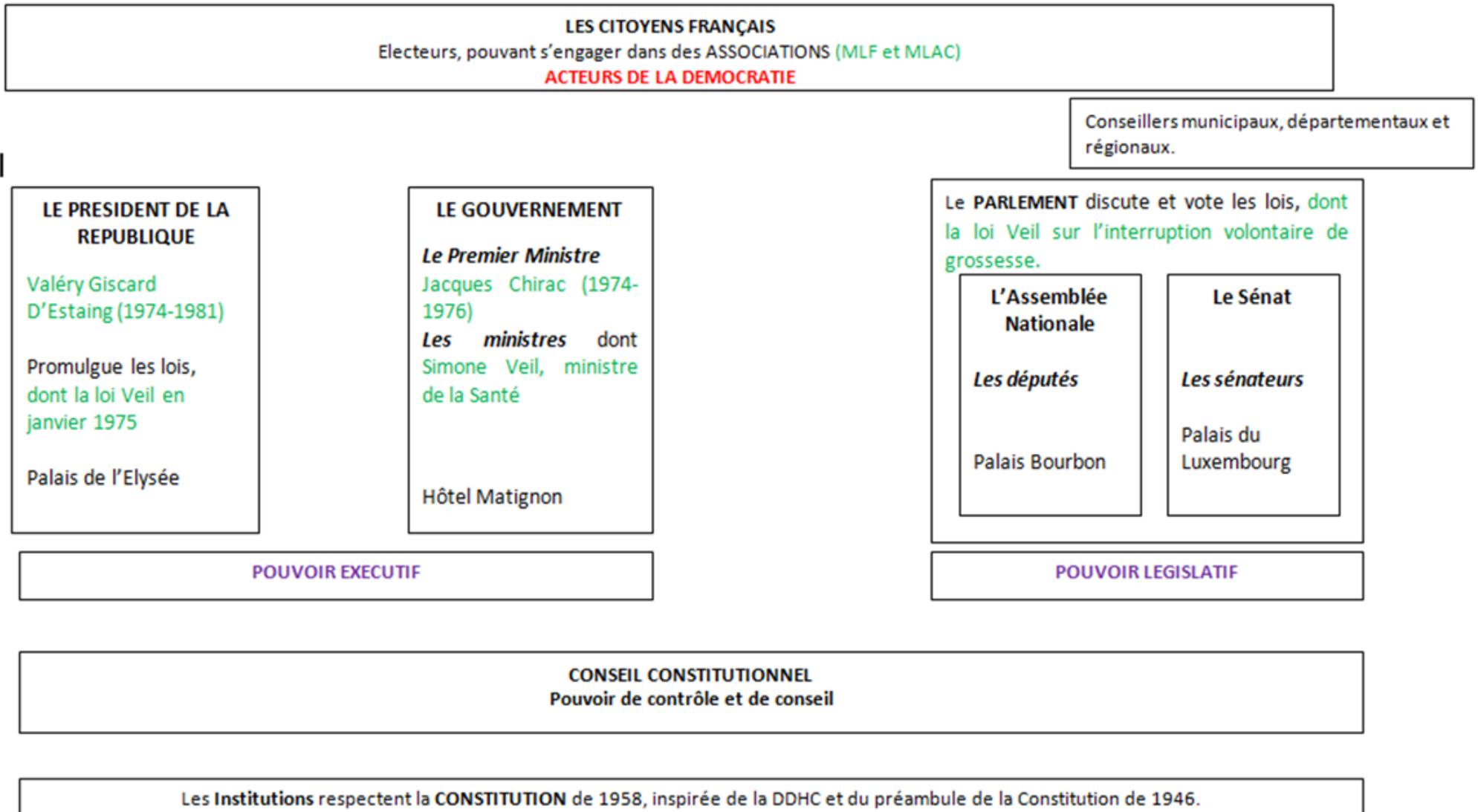
Engagement
d'associations:
MLF, MLAC

Engagement de
personnalités:
manifeste des 343

Procès de Bobigny, 1972: Marie-Claire acquittée
AVORTEMENT = OBJET DE DEBATS AU SEIN DE LA SOCIETE FRANÇAISE

Mobilisation des acteurs politiques (gouvernement Chirac, président VGE)
Projet de loi sur l'IVG par Simone Veil, ministre de la Santé
Loi adoptée le 17 janvier 1975
AVORTEMENT = ACTE MEDICAL LEGAL

SCHEMA DU PARCOURS DEMOCRATIQUE DE LA LOI, A PARTIR DE L'EXEMPLE DE LA LOI VEIL



Plan du chapitre	Document support	Compétences travaillées	Idées/notions à retenir
II. La Constitution, garante des principes démocratiques	FICHE d'ACTIVITES SUR LA CONSTITUTION	Analyser et comprendre un document « Confronter un document à ce qu'on peut connaître par ailleurs du sujet étudié » « Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique. »	République, Constitution, référendum, pouvoir exécutif, pouvoir législatif, motion de censure Équilibre et contrôle des pouvoirs Importance de la Constitution, garante de l'organisation de l'Etat

FICHE ACTIVITES SUR LA CONSTITUTION A FAIRE A LA MAISON

Titre premier - DE LA SOUVERAINETÉ

Titre II - LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ARTICLE 5.

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 6.

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

ARTICLE 7.

Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé, le quatorzième jour suivant, à un second tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui, le cas échéant après retrait de candidats plus favorisés, se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

ARTICLE 8.

Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

ARTICLE 9.

Le Président de la République préside le conseil des ministres.

ARTICLE 10.

Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

ARTICLE 12.

Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

ARTICLE 15.

Le Président de la République est le chef des armées.

ARTICLE 17.

Le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel.

Titre III - LE GOUVERNEMENT

ARTICLE 20.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée.

ARTICLE 21.

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois.

Titre IV - LE PARLEMENT

ARTICLE 24.

Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct. Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect.

Titre V - DES RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

ARTICLE 35.

La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement.

ARTICLE 36.

L'état de siège est décrété en Conseil des Ministres.

Sa prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par le Parlement.

ARTICLE 39.

L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement.

ARTICLE 49.

Le Premier ministre, après délibération du conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

1. Présentez le document.
2. Soulignez en vert la phrase qui confirme les propos de de Gaulle sur le rôle du président de la République.
3. Soulignez en rouge ce qui a changé dans le mode d'élection du président de la République depuis 1958.
4. Qui détient le pouvoir exécutif*? Définissez ce pouvoir.
5. Soulignez en bleu l'ensemble des prérogatives (pouvoirs) du président de la République.
6. Quelle conclusion peut-on en tirer ?
7. Comment Premier Ministre et ministres sont-ils désignés ? Ensemble, que forment-ils ?
8. Qui détient le pouvoir législatif*? Définissez ce pouvoir. Quelles assemblées le détiennent ?
9. **Montrez que les pouvoirs se contrôlent l'un l'autre, en vous appuyant sur des articles de la Constitution.**
10. **Donc, selon vous, quelle importance la Constitution revêt-elle pour notre République? Appuyez-vous sur le programme d'histoire de 4e et de 3e.**



Thème 3 Vivre et s'engager dans un Etat démocratique

A compléter en ROUGE

PLAN : à compléter en ROUGE

- I.
 II.

Fil directeur : à compléter en VERT

..... ?

VOCABULAIRE :

Définitions que je dois connaître par cœur	REPUBLIQUE : Organisation politique d'un État où le pouvoir est non héréditaire, partagé et exercé par les citoyens ou leurs représentants, généralement élus. CONSTITUTION : Texte fondamental qui détermine l'organisation et le fonctionnement d'un Etat POUVOIR EXECUTIF : Il met en œuvre les lois et conduit la politique nationale. POUVOIR LEGISLATIF : Il vote des lois et contrôle l'exécutif.
Mots ou expressions que je dois pouvoir expliquer	REFERENDUM : Vote sur un projet de loi, un traité... On vote par oui ou par non au projet proposé. Il permet de consulter le peuple directement. MOTION DE CENSURE : Procédure par laquelle l'Assemblée Nationale peut contraindre le gouvernement à démissionner.

DATES IMPORTANTES :

- > : proclamation de la Première République
- > : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- > : constitution de la Ve République

A la fin du chapitre, je peux être évalué(e) sur les éléments suivants :

Connaître et décrire un exemple de loi adoptée en France: la loi Veil, 1975
Connaître les différents acteurs intervenant dans l'élaboration de la loi
Dater et définir la Constitution française
Comprendre que toute loi en France respecte la Constitution
Connaître, définir et expliquer les grands principes démocratiques garantis par la Constitution

A la fin du chapitre, j'ai travaillé les compétences suivantes :

Compétences	Mise en œuvre de la compétence
Analyser et comprendre un document	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le sens général d'un document • Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question... • Confronter un document à ce qu'on connaît par ailleurs du sujet • Utiliser ses connaissances pour expliciter, expliquer le document et exercer son esprit critique.
Pratiquer différents langages en histoire et en géographie	<ul style="list-style-type: none"> • Ecrire pour construire sa pensée...
Coopérer et mutualiser	<ul style="list-style-type: none"> • Négocier une solution commune si une production collective est demandée

3. Pistes de réflexion pour les autres niveaux

- ✓ On s'appuie aussi sur d'autres figures majeures du XXe siècle
 - De Gaulle, Pétain, Staline, Hitler, Gandhi, JFK, Gorbatchev...
 - d'autres parcours de vie (August Landmesser, une famille juive dans la guerre...)
- ✓ En 4^e : la famille André, les Bonaparte, un artiste engagé (Hugo, Zola)
- ✓ En 5^e : la figure du roi, du religieux
- ✓ Ne pas négliger cette option en géographie